

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 7 OCTOBRE 2024**  
**20H30**  
**A LA MAIRIE**

*(Séance publique)*

**Présents** : Jean-Luc ROUAN, Pierre Marie GIRARD, Didier LEGER, Patrick MORCRETTE, Jean-Marc ANDRIEUX, Jean-Luc PIALAT, Jean-Bernard ROUZOUL, Gérard PAGES, Marie-Thérèse PIANELLI, Véronique PAGES, Angéline ROUSSEL.

**Absents** : Rémi PATTE

**Procurations** : Rémi PATTE à Gérard PAGES

**Votants** : 12

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20H34.

Monsieur Didier Leger est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR** :

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 02 septembre 2024,
- 2) Acceptation du bénéfice de contrats d'assurance vie,
- 3) Mise à disposition temporaire de locaux municipaux,
- 4) Débat sur PADD du PLUih de la Communauté des Communes du Pays de Tarascon,
- 5) Modification simplifiée du PLU,
- 6) Suivi Budgétaire.

**QUESTIONS DIVERSES** :

Informations intercommunales : PNR, SMECTOM, SCoT, PLUih, Communauté de Communes du Pays de Tarascon.

Informations Communales : Adressage, Conseil Citoyen et travaux commissions municipales, Préparation évènements de fin d'année, point d'information communication, Questions diverses des élus.

Monsieur le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour des points suivants :

- 7) Parcelle C1648 affaire Mr Campy / Famille Vasseur
- 8) Travaux du SDE09

Le conseil municipal, unanime, adopte le nouvel ordre du jour.

**1) Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 2 septembre 2024** :

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 2 septembre dernier, adressé avec la convocation, est soumis à l'approbation des élus :

Monsieur Pialat demande à ce que soit rajouté au procès-verbal le fait que lui-même et Monsieur Girard se sont portés volontaires pour rencontrer Monsieur Campy et la famille Vasseur.



Monsieur Andrieux demande que dans la formulation : « l'un des élus ayant fait preuve d'intérêt sur cette affaire, ... » soit précisé que cet élu émet des propositions uniquement dans l'intérêt de la collectivité dans le cadre de l'affaire Vasseur/Campy.

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

## **2) Acceptation du bénéfice de contrats d'assurance vie :**

La Commune de Saurat a été désignée bénéficiaire de contrats d'assurance vie souscrits par Monsieur Roger Marrot dit Casteillat né le 30 août 1934 et décédé le 26 juin 2024.

- L'un de ces contrats a été souscrit au crédit agricole le 13 octobre 1998. Le capital nous revenant sur ce contrat est de 2 500 €.
- Deux autres contrats souscrits auprès de CNP Assurances pour lesquels il semble nous revenir 8 591,99 € pour l'un et 7 533,5 € pour l'autre. Soit un total de 18 625,49 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter ces dons et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles pour recevoir ces sommes.

Le Conseil Municipal vote :

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

## **3) Mise à disposition temporaire de locaux municipaux :**

Une association et une artisane nous demandent des locaux depuis plusieurs mois, après visites et discussions, ils nous ont formulé leur demande que nous soumettons aux élus.

L'association « 1T2P » (une trace de pneu) se montre très intéressée par le dépositaire à l'entrée ouest de la ville, ils souhaiteraient y installer une sorte de relais vélos en partie réparation et en partie stockage. L'emplacement en bordure de la route du col de port semble très important pour ces activités, ils nous demandent une mise à disposition temporaire gratuite et en l'état.

Madame Marieke Faure cherche un local pour installer un atelier artisanal. Elle fabrique des objets d'art avec différents matériaux elle n'a pas besoin une grande surface mais un local accessible bien éclairé, elle a choisi parmi les locaux qu'elle a visités (dont le 59 rue A. Sans), elle demande à s'installer temporairement dans le local acquis par la Commune en face la chapelle bleue à l'extrémité de la rue de la chapelle bleue. Des travaux sont à prévoir du type installation d'une baie vitrée et installation électrique de type atelier, il n'y a pas de point d'eau ni de toilettes. Un loyer de 40 € serait demandé pour ce local.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'attribuer le « dépositaire de l'entrée ouest » à l'association « 1T2P » sous forme de convention temporaire d'occupation gratuite renouvelable et révocable.
2. D'attribuer le local qui jouxte la chapelle bleue à Madame Marieke Faure pour exercer son activité artisanale sous forme d'une convention temporaire d'occupation renouvelable et révocable avec loyer de 40 € mensuels. Les frais de mise en état d'atelier sont à la charge de la Commune, le raccordement électrique à la charge de l'artisane.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter ces attributions et d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre ces partenariats. Le Conseil Municipal débat et vote :

Pour l'attribution du dépositaire entrée ouest à l'association « 1T2P » :

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

Pour l'attribution du bâtiment à l'angle de la traverse de la chapelle bleue et de la rue Albert Sans à Madame Marieke Faure :

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**



#### 4) Débat sur PADD du PLUih de la Communauté des Communes du Pays de Tarascon :

Les travaux dans le cadre du PLUih, Communauté de Communes du Pays de Tarascon se poursuivent, il est rappelé que des documents émis sont régulièrement consultables en mairie par les élus et signalés en Conseil Municipal ainsi qu'un registre de concertation préalable ouvert pour le public.

La phase actuelle consiste à mettre au point et valider le PADD, la première maquette est soumise aux élus, elle est consultable en Mairie, un comité de pilotage arrêtera une version stabilisée le 16 octobre prochain. Ensuite ce document sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire le 30 octobre.

Pour rappel, les Conseil Municipaux de toutes les Communes du Pays de Tarascon doivent acter d'un débat sur ce PADD avant cette date. C'est ce qui est proposé aujourd'hui aux élus.

A Saurat, les documents ont été laissés à disposition des conseillers en Mairie, un exemplaire version informatique leur a été adressé, il leur était proposé de faire part de leurs avis, remarques et propositions lors de ce débat. Monsieur le Maire après avoir rappelé les enjeux et les principales orientations du PADD du PLUih, propose un débat.

Ensuite, un vote confirme la tenue de ce débat.

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

#### 5) Modification simplifiée du PLU :

Depuis septembre 2020, date à laquelle la révision du PLU de Saurat a été rejetée par la Préfecture, il est devenu très difficile, voire impossible dans la plupart des cas, d'instruire correctement les autorisations d'urbanisme, qu'il s'agisse de certificat d'urbanisme, de déclarations préalables de travaux ou de permis de construire. Le service instructeur de la DDT, qui nous conseille, applique strictement quelques articles du PLU qui date de décembre 2008 (constructions interdites en zone A et N) sans accepter de moduler en prenant en compte des éléments législatifs plus favorables apparus depuis.

Face à ces difficultés, compte tenu que le PLUih de la Communauté des Communes du Pays de Tarascon ne pourra pas être validé cette année encore, et après avoir pris conseil auprès de la Directrice Départementale des Territoires, il nous est conseillé de demander une modification simplifiée du PLU en urgence pour tenter de résoudre à minima les problématiques d'extensions et de constructions d'annexes pour les habitations existantes.

Dans un deuxième temps, il sera examiné l'opportunité de représenter un nouveau projet de révision du PLU après avoir revalidé un schéma communal d'adduction d'eau potable, qui constituait le principal reproche justifiant le rejet et dans la mesure du possible en prenant en compte les autres remarques.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'instruire cette première révision simplifiée du PLU de Saurat et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre, dont la commande auprès de la Communauté des Communes du Pays de Tarascon qui gère la compétence urbanisme depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le Conseil Municipal débat et vote :

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

#### 6) Suivi budgétaire :

Au 6 octobre dernier, les soldes provisoires s'établissent comme suit en euros :

- Dépenses de Fonctionnement : 520 570,96
- Recettes de Fonctionnement : 755 568,39

Attention : la marge brute d'exploitation apparente (235 K€) qui pourrait paraître confortable n'est pas stabilisée, il manque beaucoup de dépenses, alors que les recettes de fonctionnement rentrent régulièrement.



- Dépenses investissement : 207 530,76 €
- Recettes investissement : 36 801,70 €

Avec le report de solde prévu, nous augmenterons les recettes à hauteur de 147 K€, il apparait déjà un déficit de l'ordre de 60 K€, mais quelques subventions sont en attente d'encaissement.

Le Conseil Municipal échange sur ces informations mais ne vote pas.

### **7) Parcelle C 1648 affaire Mr Campy / Famille Vasseur :**

Monsieur Jean-Luc Pialat apporte des informations concernant cette affaire en indiquant que lui-même et Monsieur Pierre Marie Girard ont rencontré les différents partenaires intéressés de près ou de loin par ce dossier. Il explique que la commune est prise en otage dans un conflit de voisinage dont l'origine est le comportement pour le moins cavalier d'un des protagonistes. Il propose de retirer purement et simplement la parcelle C1648 de la vente, et que la convention de mise à disposition temporaire de la parcelle C 1648 soit dénoncée. Il explique ensuite que très conscient que la survie de l'exploitation du pépiniériste est dépendante de l'accès à l'eau, il propose que les tuyaux de captage, le câble électrique soient implantés sur les parcelles communales B 3278 B 3280, B 3282 pour aboutir à une possibilité de pompage sur la parcelle C3042 dont le propriétaire est disposé à accepter sous conditions l'installation d'un système de pompage "silencieux" respectant phoniquement le voisinage. Un débat s'instaure Monsieur le Maire rappelle qu'il ne participe pas au débat ni au vote conformément à l'engagement pris lors du Conseil Municipal précédent.

Monsieur Pialat demande que l'on vote sur trois points :

- Le retrait de la vente de la parcelle C1648,
- L'annulation de la mise à disposition temporaire de la parcelle C1648 dans le délai contractuel,
- L'autorisation d'installer le tuyau de captage sur les parcelles communales B3278, B 3280, B 3282 pour rejoindre la parcelle C 3042, sous couvert d'une convention d'occupation du domaine public.

Monsieur le maire demande aux conseillers s'ils sont d'accord de voter sur ces trois points tous les conseillers acceptent. Mise au vote.

#### **A) Annulation de la vente de la parcelle C1648 :**

**POUR : 9**

**CONTRE : 0**

**ABST : 3**

#### **B) Annulation de la mise à disposition temporaire de la parcelle C1648 avec préavis six mois :**

**POUR : 9**

**CONTRE : 0**

**ABST : 3**

#### **C) Autorisation d'installer un captage et passage d'un tuyau sous certaines conditions énumérées dans une convention d'occupation :**

**POUR : 8**

**CONTRE : 0**

**ABST : 4**

### **8) Travaux du SDE09 :**

#### **A) Renforcement Callardé La Cousteille :**

Il s'agit d'autoriser les travaux de renforcement HTA/BT s/P22-0201 « Callardé ». Le Syndicat prend en charge la totalité des coûts des travaux correspondants estimés à 4 100€.



**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

## B) Renforcement Loumet :

Il s'agit d'autoriser les travaux de renforcement HTA/BT s/P20 « Loumet ». Le Syndicat prend en charge la totalité des coûts des travaux correspondants estimés à 142 000€.

**POUR : 12**

**CONTRE : 0**

**ABST : 0**

Pour information, le SDE 09 a signalé le 23 juillet dernier qu'il allait entreprendre des travaux d'extension BT relais FREE s/P15 « Cousteille », il signale le 27 septembre qu'il va entreprendre des travaux d'extension BT Delpoux Mathieu s/P8 « Eglise ». Ces travaux sont à la charge des pétitionnaires.

## QUESTIONS DIVERSES :

**1) Point d'informations intercommunales :** PNR, SMECTOM, SCoT, PLUIh, Communauté de Communes du Pays de Tarascon :

**PNR :** Le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises présente sa nouvelle charte 2025-2040. Une enquête publique est organisée du lundi 14 octobre 2024 au dimanche 24 novembre. Le PNR nous a attribué une subvention « aménités rurales » pour un montant de 21 610 €. Ensuite, un courrier du PNR propose de rendre 25 % pour financer la médiation en montagne. A priori nous ne sommes pas favorables.

**SMECTOM :** Les dépôts de déchets en tous genres au pied des bacs collectifs d'emballages, de déchets ultimes ou même de verre et de papier sont devenus trop importants et trop fréquents, ce n'est plus acceptable. Les agents municipaux passent un à deux jours par semaine au nettoyage du tour des bacs. Il est demandé aux élus de nous aider à communiquer sur le bon usage des bacs individuels et des bacs collectifs et de bien faire circuler le fait que tous ces dépôts hors des bacs sont passibles d'une amende qui peut aller jusqu'à 1500 euros.

Attention, l'accès aux bacs collectifs déchets ultimes va être contrôlé d'ici à la fin de l'année. Les personnes autorisées à déposer dans le bac concerné seront munies d'un badge et seuls ces détenteurs du badge habilités pourront déposer dans ce bac. Les badges seront distribués par le SMECTOM qui tiendra une permanence à la Maisou d'Amount le 24 octobre prochain entre 9h et 20h. Les citoyens qui possèdent un bac individuel et qui ne l'utilisent pas encore, seront dans l'obligation de l'utiliser.

A noter : la prochaine opération broyat de végétaux : Dépôt entre le 16 et le 27 octobre, broyage entre le 28 et le 30 octobre.

**SCoT et autres :** A noter que le SCoT Vallée de l'Ariège auquel nous appartenons est en cours de validation de son Document d'orientations et d'Objectifs (DOO) après avoir validé une maquette V0 de son Plan d'Actions Stratégique (PAS). Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la révision du SCoT, documents qui s'imposent aux PLU et PLUIh. Concomitamment, des procédures applicables en matière d'urbanisme et relatives à l'agrivoltisme ou au ZAN (zéro Artificialisation Nette) se mettent en place. Il faut se les approprier.

Je vous demande également de bien vouloir nous transmettre vos remarques et propositions pour le 9 septembre également.

**2) Point d'informations communales :**

**Affaire FREE :** Nous avons reçu le 30 août dernier une demande de prorogation de la déclaration préalable de travaux déposée par FREE pour l'installation d'une antenne de téléphonie au lieu-dit « Campot » route de Carli à Saurat. Après avoir pris conseil auprès de nos avocats, nous avons accordé cette prorogation le 27 septembre pour un an, renouvelable une fois. Le raccordement électrique est en préparation au SDE 09, il semble que des ouvriers d'entreprise interviennent parfois sur le site. Le SDE nous a transmis des plans d'exécution annonçant les travaux d'extension du réseau basse tension en vue de l'alimentation électrique d'un relais FREE.

**Ecole :** Une étude réalisée par la Communauté de Communes du Pays de Tarascon a été présentée aux élus en septembre, outre l'état des lieux, elle vise à rechercher des scénarios de regroupement



d'enfants dans des classes bien équipées et pourvues d'enseignants. Une réunion technique suivra le 9 octobre prochain pour commencer à réfléchir à des scénarios de regroupement entre écoles ou entre communes.

**CCAS** : Le CCAS s'est réuni le 1<sup>er</sup> octobre dernier, l'équipe s'est reconstituée à la suite du décès de Monsieur Ferdinand Bricaud. Madame Abraham et Monsieur Bouhier ont rejoint le CCAS et sont opérationnels. Mme Pialat assure la coordination. Plusieurs dossiers sont en cours d'instruction.

**Les événements de fin d'année et la préparation de la saison 2025** : Depuis le lancement de la saison par l'omelette pascalle, les festivités de l'été se sont bien déroulées et ont été appréciées, le programme est encore bien rempli en septembre et jusqu'au trail début novembre. Il convient de saluer tous les bénévoles et responsables d'associations qui œuvrent à longueur d'année et plus intensément en saison estivale. Un salut particulier aux dirigeantes du Comité des Fêtes et aux bénévoles de diverses associations qui nous ont concocté une fête locale très agréable, le vendredi soir à Prat Communal et la « Bamboche » à Saurat le samedi.

Il convient maintenant de préparer tous les événements de fin d'année avec l'école, les aînés, les artisans et commerçants et bien sûr les associations. Cela consistera à préciser et à organiser les rencontres et événements d'ici aux vœux de nouvel an et à travailler dès à présent sur le programme 2025 qu'il faut arrêter rapidement. La municipalité organisera une rencontre de tous les acteurs en janvier 2025, vraisemblablement à l'occasion des vœux.

**Participation à la démocratie** : Les travaux des commissions municipales ou du Conseil Citoyen s'essouffent comme la participation citoyenne. Il est demandé une nouvelle fois à tous les élus d'aider au bon fonctionnement des commissions et à la réactivation de la participation à la démocratie. Nous allons revisiter notre système Elus, citoyens, commissions, conseil citoyen pour libérer l'initiative, introduire plus d'horizontalité et encourager à la responsabilité citoyenne, bref reconstruire la participation à la démocratie sur Saurat.

Pour cela nous allons préparer des réunions avec les citoyens volontaires et/ou des réunions publiques dès que possible. Les commissions municipales évolueront prochainement vers des groupes de projet à composition variable. Les premiers sujets proposés tourneront autour de l'eau et des relations avec le SMDEA, de l'aménagement de l'espace, les déchets et l'animation des groupes sera repensée.

**L'adressage** : Il se finalise bien, nous avons distribué un bon nombre de « plaques numéros » et corrigé quelques erreurs ou omissions, nous avons également installé la plupart des panneaux de rue même si quelques adaptations sont encore à réaliser.

Nos travaux sur les différents réseaux de communication sont manifestement à poursuivre : FACEBOOK, par exemple une nouvelle page a été créée, il faut nous aider à la faire vivre.

La feuille N° 54 est en cours de bouclage, plus que quelques heures pour nous transmettre vos contributions, sortie et distribution toujours prévue pour la fin des vacances de toussaint 2024.

Rappel à tous d'utiliser Panneau Pocket.

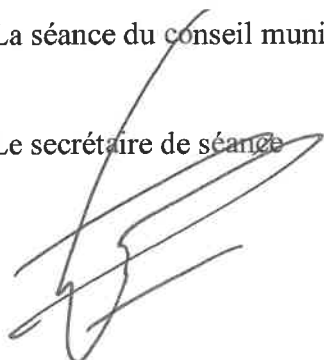
**Mise en conformité cimetières** :

Une procédure complète de mise en conformité de la gestion des cimetières a été lancée au printemps dernier, prestation commandée au Groupe ELABOR. Une réunion publique est organisée par les juristes du bureau d'études Elabor le lundi 21 octobre prochain pour informer les citoyens sur les procédures de mise en conformité.

**3) Questions diverses des élus** : Pas de question.

La séance du conseil municipal est close à 23h08.

Le secrétaire de séance



Le Maire

